

Il faut reconnaître que les Broqueville, et probablement tous les monfortois, ont bonne mémoire quand on voit que les personnes réclament parfois des sommes à devoir après de nombreuses années de silence.

Ainsi Jacques Broqueville (+ av. 1696) reçoit 76 livres d'un couple du village de Labrihe 18 ans plus tard (1). Il n'est pas interdit de penser que Jacques ait réclamé cette somme des années durant et qu'il y a peut-être eu un procès, bien que j'en doute. Généralement quand un procès a eu lieu, le notaire ne manque pas de le signaler dans l'acte faisant fois que c'est sous la contrainte d'une décision de justice que l'un doit payer à l'autre son dû !

De plus, vu l'état de fortune de Jacques Broqueville, paigneur de laine (2), je ne crois pas qu'il en ait les moyens financiers pour traîner en justice le couple Jean Castin et Jeanette Daruga.

Mais mine de rien, à force de voir apparaître Jacques Broqueville dans des textes comme ici, on découvre petite à petit sa vie... Ainsi il mourra propriétaire de la métairie d'En Salivan. Il se fera ainsi, petit à petit un pactole dont on ne sait à qui il le léguera d'autant que sa fille unique (jusqu'à preuve du contraire), mourra avant lui, en 1680, laissant un fils, Jacques Merlet, décédé, la même année qu'elle.

Géry de Broqueville

(1) *Notaire Ponsin côte 3E8984 aux AD32 (24115-24116)*

(2) [Site Internet](#) parlant du métier de paigneur de laine.